

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283

31 janvier 2014

SOMMAIRE

Airvault S.A.	13547	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	13547
Airvault S.A.	13564	Modesto Finance S.à r.l.	13553
AMP Capital Investors (Property Invest- ments) Luxembourg S.à r.l.	13565	Mokwalo Pharma S.A.	13564
Arris Holdings S.à r.l.	13572	Mokwalo S.A.	13564
Bayovar Holdings	13575	MVW International Holding Company S.à r.l.	13579
BI-Invest Industries S.à r.l.	13556	Occidental Royal Holding	13582
Brise International S.à r.l.	13561	Opinvest	13552
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.	13582	Oranje Nassau Développement NOP S.à r.l.	13579
Domino Trading S.à r.l.	13552	Plankton S.à r.l.	13584
DP World Luxembourg S.à r.l.	13546	Prague Europe S.à r.l.	13579
Eisbach S.A., SPF	13561	Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR	13581
Endowment Management S.à r.l.	13556	ProLogis Netherlands II S.à r.l.	13570
Expansion 17 S.A.	13546	ProLogis Poland XV S.à r.l.	13562
Fabor S.A.	13581	Ptolémée S.A.	13568
Fantasy S.à r.l.	13578	Rix Maritime Event Company	13579
Fiduciaire ABACUS S.A.	13560	R & M Partners S.A.	13584
Flach S.A.	13541	Sea Technology S.A.	13583
GS Quadrat Holding S.à r.l.	13558	Ship Services 24 S.A.	13564
Inversiones Internacionales en Ferrocarril- les	13553	Sousa e Dias	13544
Kaufhaus Portfolio Beteiligung A S.à r.l.	13553	SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.	13538
KS&T Venture Holdings S.à r.l.	13546	Stirling Holdco S.à r.l.	13582
LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	13549	TechPoint S.à r.l.	13577
Lux Inter Cars S.A.	13580	Three Waters S.à r.l.	13542
Magalhaes S.A.	13561	Willem S.A.	13583

SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.811.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before M^e Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,012,500 having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 163.811 (the "Company").

There appeared:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares, incorporated under the laws of England, having its registered office at 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES United Kingdom, registered with the Register of Companies for England and Wales under number 7787656 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,125 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of EUR 2,012,500 to EUR 2,012,600 by way of the issuance of 1 new share with a global share premium attached;

2. Subscription and payment of the new share and the attached share premium by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,012,500 (two million and twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,012,600 (two million and twelve thousand six hundred Euro) by the allotment and issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) with a global share premium attached of an amount of EUR 246,823,856.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand eight hundred fifty-six Euro and forty-four cents) to be allocated to a (i) freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of EUR 246,823,846.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand eight hundred forty-six Euro and forty-four cents) and (ii) to the legal reserve up to an amount of EUR 10 (ten Euro) (the "New Share"), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of a global amount of USD 340,000,000 (three hundred forty million US Dollars) equivalent to EUR 246,823,956.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand nine hundred fifty-six Euro and forty-four cents) using an exchange rate of EUR 1 = USD 1.3775 (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of USD 340,000,000 ((three hundred forty million US Dollars) equivalent to EUR 246,823,956.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand nine hundred fifty-six Euro and forty-four cents) using an exchange rate of EUR 1 = USD 1.3775 (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Increase of Capital by subscribing to the New Share for an amount of EUR 100 (one hundred Euro) and paying the global share premium attached of a global amount of EUR 246,823,856.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand eight hundred fifty-six Euro and forty-four cents) to be allocated to a (i) freely distributable item of the balance sheet as share premium

up to an amount of EUR 246,823,846.44 (two hundred forty-six million eight hundred twenty-three thousand eight hundred forty-six Euro and forty-four cents) and (ii) to the legal reserve up to an amount of EUR 10 (ten Euro), the whole being fully paid up by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The share capital is fixed at two million and twelve thousand six hundred Euro (EUR 2,012,600.-), represented by twenty thousand one hundred twenty-six (20,126) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the Shares), all of which are entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.4 The funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de décembre.

Par-devant Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2.012.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.811 (la «Société»).

A comparu:

JOHNSTON BALLANTYNE HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES, Grande-Bretagne, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7787656 Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.125 sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 2.012.500 EUR à 2.012.600 EUR par l'émission d'une nouvelle part sociale avec une prime d'émission y attachée;

2. Souscription et paiement de la nouvelle part sociale et de la prime d'émission attachée par un apport en espèces de l'Associé Unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100 EUR (cent euros) pour le porter de son montant actuel de 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents euros) à 2.012.600 (deux millions douze mille six cents Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) avec une prime globale d'émission attachée d'un montant de 246.823.856,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent cinquante-six Euros et quarante-quatre cents) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission pour un montant de 246.823.846,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent quarante-six Euros et quarante-quatre cents) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 10 EUR (dix Euros) (la «Nouvelle Part Sociale»), le tout devant être entièrement libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en espèces d'une valeur globale de 340.000.000 USD (trois cent quarante million de dollars des Etats-Unis) équivalent à 246.823.956,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-six Euros et quarante-quatre cents) sur la base d'un taux de change de 1 USD = 1,3775 EUR Augmentation de Capital»)

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit souscrite par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant de 340,000,000 USD (trois cent quarante million de dollars des Etats-Unis) équivalent à 246.823.956,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-six Euros et quarante-quatre cents) sur la base d'un taux de change de 1 USD = 1,3775 EUR (l'"Apport").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 100 EUR (cent euros) en souscrivant à la Nouvelle Part Sociale et à la prime globale d'émission attachée d'un montant de 246.823.856,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent cinquante-six Euros et quarante-quatre cents) devant être affectée à une (i) réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission pour un montant de 246.823.846,44 EUR (deux cent quarante-six millions huit cent vingt-trois mille huit cent quarante-six Euros et quarante-quatre cents) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 10 EUR (dix Euros), la totalité étant entièrement libérée par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la société est fixé à deux millions douze mille six cents Euros (EUR 2.012.600,-) représenté par vingt mille cent vingt-six (20.126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Sociales), entièrement souscrites et libérées.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

6.3 A moins que l'assemblée générale des associés ou le cas échéant le conseil de gérance lorsqu'il déclare un dividende n'en détermine autrement de manière discrétionnaire, toutes les parts sociales donnent droit à des distributions en fonction de leur valeur de contribution totale (étant leur valeur nominale augmentée des primes d'émission payées).

6.4 Les sommes perçues au titre des primes d'émission des parts sociales lors de l'émission de parts sociales (le cas échéant) sont allouées à une réserve de prime d'émission spéciale, hormis celles qui sont allouées à la réserve légale. La réserve spéciale de prime d'émission est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance le cas échéant."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2013. Relation GRE/2013/5188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013181089/168.

(130220937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Flach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.539.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwanzigsten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FLACH S.A., mit Sitz in L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I. Bombicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 96.539, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 22. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1264 vom 28. November 2003, letztmalig abgeändert durch den Notar Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach, am 31. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 494 vom 26. Mai 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Walter Flach, Gas- und Wasserinstallationsmeister, wohnhaft in D-54338 Schweich, Gewerbegebiet Am Bahnhof 1;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Privatbeamte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg;

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Walter Flach, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung des Nominalwertes und der Anzahl der Aktien damit das Gesellschaftskapital in dreihundertdreißig (330) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie eingeteilt ist und dementsprechend Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung.

2. Änderung des Gesellschaftssitzes von L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I. Bombicht nach L-6947 Niederanven, 12, Z.I. Bombicht

3. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt den Nominalwert und die Anzahl der Aktien abzuändern damit das Gesellschaftskapital nunmehr in dreihundertdreißig (330) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie eingeteilt ist, und dementsprechend Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreißigtausend Euro (33.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertdreißig (330) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).“

Zweiter Beschluss:

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6947 Niederanven, 10-12, Z.I. Bombicht nach L-6947 Niederanven, 12, Z.I. Bombicht, zu verlegen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Walter Flach, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2013. LAC / 2013 / 53593. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013170823/58.

(130208194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Three Waters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.304.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the sixth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GS International Infrastructure Parnters II, L.P., a Delaware Limited Partnership with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle County, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4511004 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "Three Waters S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.304, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 1 June 2012 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1709 dated 6 July 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to ten thousand five hundred Great British Pound (GBP 10,500.00) represented by one million fifty thousand (1,050,000) shares with a par value of one penny Great British Pound (GBP 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS International Infrastructure Partners II, L.P., une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4511004 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Three Waters S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.304, constituée le 1 juin 2012 selon un acte passé par devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1709 en date du 6 juillet 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix mille cinq cents Great British Pounds (10.500,00GBP), représenté par un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny Great British Pound (0,01GBP) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176271/103.

(130215527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sousa e Dias, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9375 Gralingen, 5, Um Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 182.520.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Leonel Ricardo LOPES DIAS, ouvrier, né le 21 septembre 1985 à Fafe (P), demeurant à L-9335 Bettendorf, 30, rue de l'Eglise.

2. Monsieur CHAVES AGUIAR DE SOUSA Artur, ouvrier, né le 31 juillet 1960 à Teloos-Vila Pouca De Aguiar (P), demeurant à L-9375 Gralingen 5, Um Bongert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SOUSA E DIAS».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Putscheid.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de toitures et de ramonage. Elle pourra en outre exercer les activités de couvreur, de charpentier et de ferblantier-zingueur.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Leonel Ricardo LOPES DIAS, préqualifié	50 parts
- Monsieur CHAVES AGUIAR DE SOUSA Artur, préqualifié	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Fernando BRANDAU TEIXEIRA, né le 14 juin 1962 à Tropeço, Arouca (P), demeurant à 28A, rue Principale L-8376 Kahler, préqualifié.
- Sont nommés gérants administratifs, Monsieur Leonel Ricardo LOPES DIAS, né le 21 septembre 1985 à Fafe (P), demeurant à L-9335 Bettendorf, 30, rue de l'Eglise, préqualifié et Monsieur CHAVES AGUIAR DE SOUSA Artur, ouvrier, né le 31 juillet 1960 à Teloos-Vila Pouca De Aguiar (P), demeurant à L-9375 Gralingen 5, Um Bongert.
- Dans les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la signature du gérant technique. Dans les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par les signatures des deux gérants administratifs.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9375 Gralingen, 5, Um Bongert.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LOPES DIAS, CHAVES AGUIAR DE SOUSA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14955. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175167/105.

(130213651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013179665/13.

(130219070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

KS&T Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.722.

EXTRAIT

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 25 novembre 2013 entre:

- KED LP2, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5428530,

Et,

- KED Financing Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182533,

que les quarante mille deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par KED LP2, LLC, susnommée, à KED Financing Luxembourg S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par KED Financing Luxembourg S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014002374/30.

(140001462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Expansion 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179689/11.

(130219758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Airvault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.759.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000501/10.

(130224511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, a limited liability company with registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 107241,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 November 2013.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the owner of all shares of "MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, a limited liability company with registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), on 31 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2064 on 4 November 2006, as modified for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 27 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1128 on 14 May 2013, (hereinafter referred to as the "Company").

The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40.-) each, fully paid up.

Bringing in its hands all the shares of the Company, the sole shareholder decided to dissolve and liquidate the Company, it has ceased operations and act as liquidator of the Company.

The sole shareholder declares that it has full knowledge of the articles of association and of the financial standing of the Company.

The sole shareholder declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, so that the company is dissolved and considered closed.

The sole shareholder gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69

(2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MGP Asia (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 107241,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2064 du 4 novembre 2006, les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant l'acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1128 du 14 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119530, (ci-après nommée la "Société").

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'associée unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'associée unique déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la société est dissoute et considérée comme clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173398/110.

(130210328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 ("LSCI"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 November 2013,

2. Star Gate Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Crique Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands ("Star Gate"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 28 November 2013,

(LSCI and Star Gate being hereinafter collectively referred to as the Shareholders).

The hereabove referred proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164578, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3094 of 16 December 2011, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1294 of 31 May 2013 (the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 103,250.- (one hundred three thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 175 (one hundred seventy-five) ordinary shares (the "Cancelled Shares"), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro), and as a result thereof (b) reimbursement to LSCI of an aggregate amount of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro);

2. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) represented by 650 (six hundred fifty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each."

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro) to reduce it from its current amount of EUR 103,250.- (one hundred three thousand two hundred fifty euro) represented by 825 (eight hundred twenty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 650 (six hundred fifty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 175 (one hundred seventy-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to LSCI an aggregate amount of EUR 21,875.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, LSCI now holds 650 (six hundred fifty) ordinary shares and Star Gate still holds 1 (one) preferred share, in the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) represented by (i) 650 (six hundred fifty) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 («LSCI»),

ici représentée par Mr Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2013;

2. Star Gate Holding, une société exemptée constituée et établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Crique Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans («Star Gate»),

ici représentée par Mr Gianpiero Saggi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 novembre 2013;

(LSCI et Star Gate étant collectivement désignés ci-après comme les Associés).

Les procurations susmentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164578, selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n°3094 du 16 décembre 2011, modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1294 du 31 mai 2013 (la Société).

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 103.250,- (cent trois mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) par le biais de l'annulation de 175 (cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros), et ainsi (b) remboursement à LSCI d'un montant total de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par (i) 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de LSCI, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de:

(a) réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 103.250,- (cent trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 825 (huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 175 (cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), représentant une valeur nominale globale de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros), et ainsi,

(b) rembourser à LSCI un montant total de EUR 21.875,- (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, LSCI détient désormais 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires de la Société et Star Gate détient toujours 1 (une) part préférentielle, dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par (i) 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de LSCI, afin d'effectuer,

par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 décembre 2013. LAC/2013/56065. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176963/165.

(130215857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Opinvest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182790/9.

(130222343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Domino Trading S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 33, rue Nic. Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 57.714.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le treize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Arsène SCHLESSER, ingénieur diplômé, né à Dudelange, le 07 octobre 1965, demeurant au 2, an der Foenixiel, L-3473 Dudelange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «DOMINO TRADING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 33, rue Nic. Bieber, L-3425 Dudelange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57 714 et constituée suivant acte notarié dressé en date du 03 janvier 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 16 avril 1997, sous le numéro 191 et page 9146;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant décisions de l'associé unique prises sous seing privé à la date du 10 décembre 2001, de convertir la devise d'expression du capital social de la Société du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) suivie d'une modification concomitante de l'article six (6) des statuts de la Société; ces décisions furent régulièrement publiées au Mémorial, en date du 03 avril 2002, sous le numéro 517 et page 24773.

3.- Que le capital social de la Société s'élève donc, après ces résolutions de l'Associé, à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que l'Associé est, depuis la constitution de la Société, resté seul et unique propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la Société;

5.- Que l'Associé, étant le seul associé de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

6.- Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique, mandat exercé par l'Associé de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 33, rue Nic. Biever, L-3425 Dudelange.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCHLESSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16569. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013178681/50.

(130219027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Inversiones Internacionales en Ferrocarriles, Société à responsabilité limitée,
(anc. Modesto Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 176.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179922/12.

(130219763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Kaufhaus Portfolio Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 173.656.

Im Jahr zweitausenddreizehn, den neunzehnten November.

Vor uns Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wird abgehalten, eine außerordentliche Gesellschaftergeneralversammlung der Kaufhaus Portfolio Beteiligung A S.à r.l. (fortan, die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12,500) mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 12. Dezember 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 6. Februar 2013 unter Nummer 293, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 173656.

Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Beamter, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt als Sekretär und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Beamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung demnach ordnungsgemäß zusammengesetzt, ersucht der Vorsitzende den Notar folgende Erklärungen zu darzulegen:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

Agenda

1. Entscheidung den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern um fortan wie folgt zu lauten:

" Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschließen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.";

2. Entscheidung Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend abzuändern.

3. Verschiedenes.

II. Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die Vollmachträger der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile in einer Anwesenheitsliste gezeigt werden. Diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern, den Vollmachträgern der vertretenen Gesellschafter und durch das Büro der Versammlung unterschrieben, werden dieser Urkunde beigefügt und mit dieser gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden hinterlegt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden "ne varietur" von den erschienen Parteien initialisiert und werden dieser Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Dass nach Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital bei der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie eine ordnungsgemäße Mitteilung erhalten haben und Kenntnis der Tagesordnung vor dieser Versammlung hatten und keine weiteren Einberufungsformalitäten notwendig waren.

IV. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß begründet ist und demnach über alle Punkte der Tagesordnung gültig beraten kann.

Die Gesellschaftergeneralversammlung hat den unterzeichnenden Notar ersucht folgende Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Gesellschaftergeneralversammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern um fortan wie folgt zu lauten:

"Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaftergeneralversammlung beschließt einstimmig Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um den vorangegangenen Beschluss umzusetzen. Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

" Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstücks- und immobilienbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften und/oder Schwestergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts. „Schwestergesellschaft“ umfasst Gesellschaften an denen die Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt zu mindestens fünfzig Prozent (50%) am Stammkapital beteiligt sind.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen."

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54042. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013176888/155.

(130216274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Endowment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BI-Invest Industries S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.300.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multicompartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144 312 (the Fund), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144 120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment C - Credit and Debt Opportunities of the Fund,

here duly represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on December 2, 2013;

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. The appearing party, as above described, is the sole shareholder (the Shareholder) of BI-Invest Industries S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173 300, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary dated November 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 133, p. 6343 dated January 18, 2013 (the Company).

II. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Change of the current name of the Company into Endowment Management S.à r.l.;
2. subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the current name of the Company from BI-Invest Industries S.à r.l. into Endowment Management S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Endowment Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., une société d'investissement à capital variable-SICAV organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 312 (le Fonds), représentée par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 120, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité du Fonds agissant pour le compte et au nom du Compartiment C- Credit andDebt Opportunities du Fonds,

ici dûment représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 2 décembre 2013;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, telle que décrite ci-dessus, est le seul associé (l'Associé) de BI-Invest Industries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 300, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133, p.6343 en date du 18 janvier 2013 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale actuelle de la Société en Endowment Management S.à r.l.;
2. modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. divers.

III. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de BI-Invest Industries S.à r.l. en Endowment Management S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** La dénomination sociale de la société est «Endowment Management S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57310. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179541/111.

(130219255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

GS Quadrat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 144.570.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the sixth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GS Capital Partners VI Fund, L.P., a Delaware Limited Partnership with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle County, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4298631 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GS Quadrat Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.570, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 12 January 2009 before Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 473 dated 4 March 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 20 December 2011 before the undersigned notary, published in the Mémorial C number 392 dated 14 February 2012.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to eighteen thousand seven hundred and sixteen Swiss Francs and seventy cents (CHF 18,716.70.-) represented by one million eight hundred and seventy-one thousand six hundred and seventy (1,871,670) shares with a par value of one cent Swiss Franc (CHF 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS Capital Partners VI Fund, L.P., une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GS Quadrant Holding S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.570, constituée le 12 janvier 2009 selon un acte passé par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 473 en date du 4 mars 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 20 décembre 2011 devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 392 en date du 14 février 2012.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-huit mille sept cent seize Francs Suisse and soixante-dix cents (18.716,70CHF), représenté par un million huit cent soixante et onze mille six cent soixante-dix (1.871.670) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Franc Suisse (0,01CHF) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175735/107.

(130215492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Roland EBSEN, Buchhalter, geboren am 3. Mai 1966 in Luxemburg, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel.

Der Komparent erklärt:

1) Dass die Gesellschaft FIDUCIAIRE ABACUS S.A. mit Sitz in L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 63.456, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit damaligem Amtssitz in Grevenmacher, am 4. März 1998, veröffentlicht im Memorial C am 4. Juni 1998 unter der Nummer 402, letztmalig abgeändert durch den instrumentierenden Notar am 10. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C am 10. April 2008 unter der Nummer 878.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nominalwert.

3) Dass Herr Roland EBSEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass Herr Roland EBSEN, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft FIDUCIAIRE ABACUS S.A. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparent ernennt zum Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Treves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage vollendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6793 Grenvacher, 77, route de Trèves, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft FIDUCIAIRE ABACUS S.A., vorgenannt, festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2013. LAC / 2013/ 57077. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013178747/53.

(130218259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Eisbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.410.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013179710/14.

(130219656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Magalhaes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.927.

Les statuts coordonnés au 10 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013180094/11.

(130219527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Brise International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

Cessions de parts sociales

En date du 25 octobre 2013, la société PACIFIK OCEAN WORLDWIDE a cédé cent vingt-quatre (124) parts sociales de BRISE INTERNATIONAL S.à r.l. à Madame Mona BELKACEMI, née à Villerupt (F), le 20 décembre 1973, conseiller patrimonial, demeurant au 14, rue des Grottes L-1644 Luxembourg.

En date du 25 octobre 2013, la société PACIFIK OCEAN WORLDWIDE a cédé cent vingt-quatre (124) parts sociales de BRISE INTERNATIONAL S.à r.l. à Madame Katia JAGGI MALOUBIER, née à Vichy (F), le 18 août 1971, conseiller en assurances et conseiller économique, demeurant au 37-39, rue des Romains L-8010 Strassen.

En date du 28 octobre 2013, la société PACIFIK OCEAN WORLDWIDE a cédé une (1) part sociale de BRISE INTERNATIONAL S.à r.l. à Madame Karine ROUBAUD PANSART, née à Rochefort-sur-Mer (F), le 3 septembre 1966, assistante administrative, demeurant au 4, rue Adolphe Weis L-7260 Béréldange.

En date du 07 janvier 2014, la société PACIFIK OCEAN WORLDWIDE a cédé deux cent cinquante et une (251) parts sociales de BRISE INTERNATIONAL S.à r.l. à la société anonyme FIDEPAR S.A. établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35297.

Le capital social de la société BRISE INTERNATIONAL S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

FIDEPAR S.A., prédésignée:	Deux cent cinquante et une parts sociales	251
Madame Mona BELKACEMI, prédésignée:	Cent vingt-quatre parts sociales	124
Madame Katia JAGGI MALOUBIER, prédésignée:	Cent vingt-quatre parts sociales	124
Madame Karine ROUBAUD PANSART, prédésignée:	Une part sociale	1
TOTAL:	Cinq cents parts sociales	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002848/29.

(140002753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

ProLogis Poland XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.238.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance VI S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 22nd October 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 331 of 28th February 2002, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance VI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 28 février 2002, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance VI S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56711. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178146/95.

(130216977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Airvault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.759.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000502/10.

(130224513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Mokwalo Pharma S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mokwalo S.A.).**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013180113/12.

(130219761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ship Services 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.627.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIP SERVICES 24 S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite sous le numéro B 132627 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2607, du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Polge avec adresse professionnelle à Grevenmacher.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Charlotte Tomaszewski, avec adresse professionnelle à Grevenmacher.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Tomaszewski, prénommée.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost et modification afférente de l'article 2 première phrase des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost et de modifier l'article 2, première phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Grevenmacher.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. POLGE, C. TOMASZEWSKI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 décembre 2013. Relation: REM/2013/2160 Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013180606/42.

(130220128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December,
before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,750.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.407 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Ms. Sara Lecomte, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole shareholder of AMP Capital INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 21, 2007 number 1232 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 19, 2013, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) represented by one hundred and ten (110) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,750.- (thirteen thousand seven hundred and fifty euro) represented by 110 (one hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,875 (thirteen thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 111 (one hundred and eleven) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares.

Second resolution
Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented by Ms. Sara Lecomte, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to 1 (one) new

Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage (the "Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 399,875.- (three hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	111 Class A shares
Total:	111 Class A shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 13,875.-) represented by one hundred and nine (111) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMP Capital INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 13.750,- euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.407 (ci-après, l'Associé Unique);

ici représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l. est l'associé unique d'AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par Me Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007, numéro 1232 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier

lieu par un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-), représenté par cent dix (110) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.750,- (treize mille sept cent cinquante euros), représenté par 110 (cent dix) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.875,- (treize mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 111,- (cent onze) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de 399.875,- EUR (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	111 parts sociales de classe A
Total:	111 parts sociales de classe A

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille huit cent soixante-quinze euros (13.875,-) représenté par cent onze (111) parts sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58069. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013179471/155.

(130219327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ptolémée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.914.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Monsieur Bertrand BOUTIN, administrateur de biens, né le 05 juillet 1967 à Tours (France), demeurant au 6, rue des Ajoncs, 37510 Ballan-Miré (France), ici représenté par Monsieur Joël FOREST, employé privé, demeurant professionnellement au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Monsieur Bertrand BOUTIN, précité (ci-après l'Actionnaire Unique) est le seul et unique actionnaire de la société anonyme de droit luxembourgeois PTOLEEMEE S.A., inscrite au de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.914, ayant son siège social sis L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, et constituée suivant acte reçu par Maître Gérald LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 252 du 26 février 2007 (ci-après la Société).

II. - Les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Actionnaire Unique peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont il a été préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 30 septembre 2013 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en France.

2. Transfert du siège social statutaire et administratif, et le siège de la direction effective de la Société du Grand Duché de Luxembourg en France, de son adresse actuelle L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à F-37510 Ballan-Miré, 6, rue des Ajoncs, et adoption par la Société de la nationalité française.

3. Transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, et adoption des statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société auprès des autorités françaises compétentes.

4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination du gérant et fixation de ses pouvoirs.

6. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la Société, radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, il décide ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve le bilan et compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 30 septembre 2013 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en France.

Lesquels comptes, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif, et le siège de la direction effective de la Société du Grand Duché de Luxembourg en France, de son adresse actuelle L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert à F-37510 Ballan-Miré, 6, rue des Ajoncs et de faire adopter par la Société la nationalité française, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce de Tours.

L'Actionnaire Unique constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Il constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Il constate également:

- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en France étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.
- que la Société déclare opter pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés en France.

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société auprès des autorités françaises compétentes, l'Actionnaire Unique décide de transformer la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français sans modification des écritures comptables ni de l'objet social.

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société auprès des autorités françaises compétentes, l'Actionnaire Unique décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée unipersonnelle pour les mettre en concordance avec la législation française.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France, l'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la Société, l'Actionnaire Unique décide de se nommer, en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme.

En sa qualité de Président, Monsieur Bertrand BOUTIN disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Sixième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la Société en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la Société, l'Actionnaire Unique décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique se confère tous pouvoirs, avec faculté de délégation, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège social et du changement de nationalité de la Société comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Actionnaire Unique confère également tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, avec faculté de délégation, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FOREST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45126. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013179139/106.

(130218339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

ProLogis Netherlands II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.896.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 77.938,

duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630,

itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

I.- The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of "ProLogis Netherlands II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, that has been incorporated under the name of "Logistar Netherlands II S.à r.l.", by a notarial deed on September 19th, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 715 of December 22nd, 1997. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on May 30th, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1354 of June 22nd, 2011.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend Article 21 of the articles, concerning the possibility to distribute interim dividends.
2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend Article 21 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Their being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.938,

représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630,

elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

I.- Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter: que la société ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., prénommée, est actuellement le seul associé de la société "ProLogis Netherlands II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, qui a été constituée sous la dénomination de "Logistar Netherlands II S.à r.l.", suivant acte notarié du 19 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 décembre 1997 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 30 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354 du 22 juin 2011.

II.- La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'Article 21 des Statuts, concernant la possibilité de la distribution des acomptes sur dividendes;
2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'Article 21 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

" **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56749. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180251/100.

(130219911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Arris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.265.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

General Instrument Corporation, a corporation incorporated and governed under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, the United States of America, registered with the Department of the State of Delaware, Division of Corporations, with the employer identification number (EIN) of 36-4134221, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Arris Holdings S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181 265, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 25, 2013, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- by deed of the undersigned notary on November 25, 2013, deposited with the Luxembourg Trade and Companies' Register on the 2nd of December 2013, reference L130204182, the Company Arris Holdings S.à r.l., had decided to increase the share capital of the Company by two thousand US Dollars (USD 2,000.-), in order to raise it from its present amount of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), by the creation and issue of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares, along with the payment of a share premium of the amount of two hundred and eighteen million three hundred and forty-eight thousand two hundred and one US Dollars (USD 218,348,201.-).

Nevertheless, it should have been specified in the pre-mentioned deed that the two thousand (2.000) new shares should have been split into:

(i) one thousand (1,000) new voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, subject to the payment of a share premium amounting to two hundred and seven million four hundred and thirty thousand seven hundred and ninety-one US Dollars (USD 207,430,791.-) and (ii) one thousand (1,000) new non-voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a share premium amounting to ten million nine hundred and seventeen thousand four hundred and ten US Dollars (USD 10,917,410.-).

The subscription and payment of the new shares should have been as follows:

Subscription - Payment

General Instrument Corporation, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to (i) one thousand (1,000) new voting shares and to pay a related share premium in the amount of two hundred and seven million four hundred and thirty thousand seven hundred and ninety-one US Dollars (USD 207,430,791.-) and to (ii) one thousand (1,000) new non-voting shares and to pay a related share premium in the amount of ten million nine hundred and seventeen thousand four hundred and ten US Dollars (USD 10,917,410.-), and to have them fully paid up, in accordance with the provisions of that certain transfer, contribution and distribution agreement dated November 25, 2013, by contributions in kind consisting of various assets as listed in an ad hoc declaration signed by General Instrument Corporation, which are transferred to and accepted by the Company at the aggregate value of two hundred and eighteen million three hundred and fifty thousand two hundred and one US Dollars (USD 218,350,201.-) (the "Contributions in Kind").

In consequence of the foregoing, articles 6, 7 and 8 of the articles of incorporation have to be amended to give them the following reading:

« **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, divided into (i) nineteen thousand (19,000) voting shares (the "Voting Shares") and (ii) one thousand (1,000) non-voting shares (the "Non-Voting Shares").

All the Voting Shares and the Non-Voting Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

« **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the shareholder' meeting adopted by shareholders representing three quarters of the Voting Shares of the Company. Non-Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the shareholders' meeting adopted by shareholders representing three quarters of the share capital of the Company, including at least a majority of three quarters of the Non-Voting Shares".

« **Art. 8. Shares.**

8.1. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

8.2. Each share is indivisible towards the Company. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

8.3. Each Voting Share confers an identical voting right and each holder of Voting Shares has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. The Company may only issue Voting Shares having each an equal voting right.

By exception, when and only when the shares issued by the Company are held by a single shareholder, the Company may resolve to issue Non-Voting Shares or convert existing Voting Shares into Non-Voting Shares. Such shares shall have no voting rights and shall never be taken into account for the calculation of the quorum or majority requirements, save for resolutions having for purpose:

- (i) the issue or cancellation of Non-Voting Shares;
- (ii) the determination and change of the rights attaching to the Non-Voting Shares, included but not limited to, the right of dividends; and
- (iii) the change of the corporate object of the Company.

When at any time during the life of the Company, its shares are held by more than one single shareholder; all Non-Voting Shares shall automatically and immediately be converted into Voting Shares. In such a case, the Company's share register should be updated to reflect the automatic conversion as soon as practicable and the Articles modified during the next Shareholders' Meeting to be convened following the automatic conversion"

8.4. The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.5. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law ".

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surnames, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

General Instrument Corporation, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Département de l'Etat de Delaware, Division des Sociétés et ayant le numéro d'identification d'employeur (EIN) 36-4134221, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Arris Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 265, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2013, déposé auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 2 décembre 2013, référence L130204182, la Société Arris Holdings avait décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille US Dollars (USD 2.000,-), pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), par la création et l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent dix-huit millions trois cent quarante-huit mille deux cent un US Dollars (USD 218.348.201,-).

Or, il avait été oublié de préciser dans le prédit acte que les deux mille (2.000) parts sociales auraient dû être scindées en:

(i) mille (1.000) parts sociales nouvelles avec droit de vote d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, sous réserve du paiement d'une prime d'émission de deux cent sept millions quatre cent trente mille sept cent quatre-vingt-onze (USD 207.430.791,-) et (ii) de mille (1.000) parts sociales nouvelles sans droit de vote d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission de dix millions neuf cent dix-sept mille quatre cent dix US Dollars (10.917.410,-).

La souscription et le paiement des nouvelles parts sociales aurait dû être comme suit:

Souscription - Libération

General Instrument Corporation, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux mille (1.000) parts sociales nouvelles avec droit de vote et payer une prime d'émission connexe de deux cent sept millions quatre cent trente mille sept cent quatre-vingt-onze (USD 207.430.791,-) et aux (ii) mille (1.000) parts sociales nouvelles sans droit de vote et payer une prime d'émission connexe de dix millions neuf cent dix-sept mille quatre cent dix US Dollars (10.917.410,-), et les libérer intégralement, conformément aux dispositions d'un certain contrat de transfert, d'apport et de distribution en date du 25 novembre 2013, par des apports en nature consistant en des actifs tels que listés dans une déclaration ad hoc de General Instrument Corporation, qui sont transférés et acceptés par la Société à la valeur globale de deux cent dix-huit millions trois cent cinquante mille deux cent un US Dollars (USD 218.350.201,-) (les «Apports en Nature»).

En conséquence de ce qui précède, articles 6,7 et 8 doivent être modifiés afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000, -) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, divisées en (i) dix-neuf mille (19.000) parts sociales avec droit de vote (les «Parts Sociales Votantes») et (ii) mille (1.000) parts sociales sans droit de vote (les «Parts Sociales Non Votantes»).

Toutes les Parts Sociales Votantes et Parts Sociales Non Votantes seront collectivement référencés comme «parts sociales», ou le cas échéant, individuellement comme une «part sociale».

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

« **Art. 7. Augmentation et Diminution de Capital.** Les Parts Sociales Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'assemblée des associés adoptée par les associés représentant les trois quarts des Parts Sociales Votantes de la Société. Les Parts Sociales Non Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'Assemblée des Associés adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social de la Société, incluant au moins une majorité des trois quarts des Parts Sociales Non Votantes».

« **Art. 8. Parts Sociales.**

8.1. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

8.2. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

8.3. Chaque Part Sociale Votante confère un droit de vote identique et chaque détenteur de Parts Sociales Votantes a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. La Société peut seulement émettre des Parts Sociales Votantes ayant chacune un droit de vote égal.

Par exception, quand et seulement quand les parts sociales émises par la Société sont détenues par un seul associé, la Société peut décider d'émettre des Parts Sociales Non Votantes ou de convertir les Parts Sociales Votantes existantes en Parts Sociales Non Votantes. De telles parts sociales ne posséderont pas de droit de vote et ne pourront en aucun cas être prises en considération pour les besoins du calcul de quorum ou de majorité, sauf pour les résolutions ayant comme objet:

- (i) l'émission ou l'annulation des Parts Sociales Non Votantes;
- (ii) la détermination et le changement des droits attachés aux Parts Sociales Non Votantes, y compris mais sans s'y limiter, le droit aux dividendes; et
- (iii) le changement de l'objet social de la Société.

Lorsque, à tout moment durant l'existence de la Société, ces parts sociales sont détenues par plus d'un seul associé, toutes les Parts Sociales Non Votantes seront automatiquement et immédiatement converties en Parts Sociales Votantes. Dans ce cas, le registre de parts sociales de la Société sera révisé dès que possible afin de refléter la conversion automatique et les Statuts seront modifiés durant le prochaine assemblée des Associés amenée à se réunir après la conversion automatique.

8.4. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales».

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2284. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178451/209.

(130218562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Bayovar Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 40,000, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 153977 (the "Company").

There appeared:

the sole shareholder of the Company, GNS Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 40,000, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 154634 (the "Sole Shareholder");

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the 2 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder further requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it starts each year on January 1st and ends on December 31st. As a consequence, the current financial year, which started on June 1st 2013, will end on December 31st, 2013.

Second resolution

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 17 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 17.** The financial year of the Company starts each year on January 1st and ends on December 31st ".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Bayovar Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 40,000 USD, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153977 (la «Société»).

A comparu:

l'associé unique de la Société, GNS Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 40,000 USD, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154634 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que les 2 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il commence, chaque année, le 1^{er} janvier et qu'il se termine le 31 décembre. En conséquence, l'exercice social en cours, qui a débuté le 1^{er} juin 2013, s'achèvera le 31 décembre 2013.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre ».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54017. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176503/109.

(130216321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182976/9.

(130223297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Fantasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 59.743.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

BIMACO Luxembourg S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5685 Dalheim, 25, rue Widdem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.428

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Joseph MANGERICH, informaticien, demeurant à L-5685 Dalheim, 25, rue Widdem.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée "Fantasy S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5685 Dalheim, 25, op Widdem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.743, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 529 du 26 septembre 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 737 du 15 mai 2002.

b.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,-EUR) représenté par mille (1000) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,-EUR) chacune.

c.- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante, en tant qu'associée unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

e.- Que l'associée unique se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'associée unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associée unique.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joseph MANGERICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178760/50.

(130218073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

MVW International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.278.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013180167/13.

(130220039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**Oranje Nassau Développement NOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Prague Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013180197/12.

(130219756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Rix Maritime Event Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 23C, rue Paul Binsfeld.

R.C.S. Luxembourg B 162.202.

Extrait du contrat de vente de parts sociales du 20 décembre 2013.

Les soussignés:

Madame Patricia Simone RIX, fonctionnaire communale, née à Luxembourg, le 30 mars 1959, demeurant à L-2449 Luxembourg, 20, Boulevard Royal,

comme "vendeur" d'une part;

Monsieur Alain RIX, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 8 juillet 1961, demeurant à L-8119 Bridel, 23C, rue Paul Binsfeld,

comme "acquéreur" d'autre part.

Lesquels soussignés ont convenu ce qui suit:

Madame Patricia Simone RIX, est titulaire en pleine propriété de cinq cents (500) parts sociales correspondant à 50 % du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Rix Maritime Event Company, avec siège social à L-8119 Bridel, 23C, rue Paul Binsfeld, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 162.202;

La partie venderesse déclare que sa prédite participation dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Rix Maritime Event Company sont libres de toutes charges et taxes et ne se trouvent soumis à aucune limitation de transmission.

Ensuite la partie venderesse déclare vendre et céder sa prédite participation constituant la 50% du capital social de la société Rix Maritime Event Company, pré-désignée, à l'acquéreur.

La partie acquéreuse est ainsi devenue propriétaire des parts sociales lui cédées en date de ce jour, et s'engage à acquitter toutes les charges et avantages à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patricia Simone RIX / Alain RIX.

Référence de publication: 2014003205/29.

(140002272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Lux Inter Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 93.064.

Im Jahre zwei tausend dreizehn,
den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUX INTER CARS S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.064 (NIN 2003 2207 740),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 15. April 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 519 vom 14. Mai 2003, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem damaligen Amtssitze in Bad-Mondorf, am 18. August 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2638 vom 29. Oktober 2011.

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Milan DZAKOVIC, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch, 3.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9 Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- Beschliessung der vorzeitigen Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.
- Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum Liquidator zu ernennen:

Herrn Milan DZAKOVIC, Geschäftsmann, geboren in Ceklici (Montenegro), am 19. November 1949, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch, 3.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie sie in Artikel 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen tätigen, ohne dass es einer Genehmigung durch die Versammlung der Gesellschafter bedarf.

Auch kann er unter seiner eigenen Verantwortung, für bestimmte Handlungen einen oder mehrere Bevollmächtigte für eine von ihm bestimmte Dauer ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. DZAKOVIC, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2228. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 9. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013171620/58.

(130209036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Fabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 51.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 novembre 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 novembre 2013 que:

- Suite à la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Robert Bastin avec effet au 7 novembre 2013, est nommé, administrateur avec effet au 8 novembre 2013 Monsieur Scott Bormann, né le 18/03/1994 à Malmédy en Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, Lotissement du Boldair 7, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/12/2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000755/17.

(130224293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 décembre 2013

(...)

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion de l'associé commandité de la Société sur la période intermédiaire de l'exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes financiers de la période intermédiaire de l'exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes financiers audités de la période intermédiaire de l'exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus à l'associé commandité de la Société pour le mandat qu'il a exercé pendant la période intermédiaire de l'exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du liquidateur de la Société, à savoir, l'associé commandité de la Société représenté par Monsieur Jorge Lovaco assisté de Monsieur Marco Ruiz, sur l'affectation des actifs de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de liquidation du commissaire aux comptes.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de liquidation audités.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne quitus au liquidateur de la Société pour le mandat qu'il a exercé pendant la liquidation de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de distribuer le boni de liquidation, correspondant à son montant indiqué dans les comptes de liquidation audités, aux actionnaires de la Société, au prorata, et décide de clôturer ensuite les opérations de liquidation de la Société.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide que les registres et les documents sociaux relatifs à la Société seront conservés au siège social de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide que les fonds qu'il n'a pas été possible de mettre en distribution aux créanciers et aux actionnaires de la Société seront déposés à la Caisse de consignation, conformément aux statuts de la Société.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013180243/45.

(130219469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013180211/11.

(130219762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Stirling Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.133.

Les statuts coordonnés au 13/12/2013 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013180383/13.

(130219147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.758.

Il résulte des procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires tenus en date du 03 décembre 2013 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Vincent FAGARD, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 13, rue op den Aessen, L-7274 Walferdange, est renouvelé jusqu'à la prochaine conseil d'administration prévu le 14 mai 2014 si aucune changement n'est communiqué précédemment.

2. Les mandats des administrateurs suivants sont également renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue par les statuts coordonnés comme devant être le 14 mai 2014 si aucune changement n'est communiqué précédemment par une assemblée extraordinaire.

- Monsieur Jean-Michel PAUMIER né le 26 juin 1966 Tours, France, demeurant 7, rue de General Omar N.Bradley, L-1279 Luxembourg;

- Monsieur Sebastian SCHILLING, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28 Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich, Allemagne;

- Monsieur Vincent FAGARD, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, Luxembourg;

- Monsieur Etienne JACQUE, né le 21 février 1966 à Luxembourg, demeurant au 130, route de Péppange, L-3271 Bettembourg, Luxembourg.

3. Le mandat des réviseurs d'entreprise suivant est également renouvelé jusqu'au 14 mai 2014.

- La société Ernst & Young Luxembourg S.A. avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés est le B88019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour la Société

JM Paumier

Référence de publication: 2014002909/30.

(140002802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Sea Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 133.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 12 Décembre 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Marianne JUD, Administrateur de sociétés, née le 31 Mars 1955 à Schänis, Saint Gall (Suisse) et demeurant à Biberichweg 21, CH-8222 Beringen (Suisse).

- WACO DEVELOPMENT INC, enregistrée sous le numéro 60813 avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street P.O. Box 1777 Belize City.

L'assemblée élit en remplacement:

- Madame Nadine KIEFFER, employée privée, née le 22 Août 1960 à Embrun (France) et demeurant 43 Rue Chabert F-57000 Metz.

- IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., R.C.S. Luxembourg B46706, avec siège social au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Le mandat de l'Administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019

2- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Est réélu Administrateur:

- Monsieur Jean Louis KIEFFER, Administrateur de sociétés, né le 28 Novembre 1957 à Saint Avold (France) et demeurant 43 Rue Chabert F-57000 Metz.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Jean Louis KIEFFER, pré-qualifié aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2019.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2014002607/35.

(140001515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Willem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Les statuts coordonnés au 10 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013180545/11.

(130219775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

R & M Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 95.343.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de R & M Partners S.A tenue au siège social le 23 décembre 2013 à 11.30 heures.

3. L'Assemblée approuve la clôture de la liquidation volontaire.

4. L'Assemblée approuve que les livres et documents sociaux seront conservés pendant au moins 5 ans à l'adresse suivante:

5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange

Vincent Demeuse / Paul Dansercoer / Renaud Verdin
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013182843/16.

(130222837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Plankton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.455.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 23 décembre 2013

L'actionnaire unique de Plankton S.à r.l. (la Société) a décidé comme suit:

(i) révoquer M. Serge Robert Guy Kremer de son mandat de gérant de Classe A de la Société avec effet au 27 décembre 2013;

(ii) révoquer Luxembourg Corporation Company S.A. de son mandat de gérant de Classe B de la Société avec effet au 27 décembre 2013;

(iii) nommer en tant que gérant de Classe A de la Société, avec effet au 27 décembre 2013 et pour une période indéterminée, M. Serge Marie Théodore Kremer, né le 10 octobre 1938 à Genève, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 7 Nieuw Dreef, B-2328 Meerle, Belgique;

(iv) nommer en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 27 décembre 2013 et pour une période indéterminée, M. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

(v) nommer en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet au 27 décembre 2013 et pour une période indéterminée, M. Damien Nussbaum, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Plankton S.à r.l.
Damien Nussbaum
Gérant de Classe B

Référence de publication: 2014002528/27.

(140001588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.
